

Le très honorable M. MEIGHEN: J'étais sur le point d'en parler et je le ferai avec beaucoup d'à-propos dans un instant. En attendant, je supposerai que l'adoption d'une seule mesure législative a été retardée d'un an. La raison du délai, c'est que l'on a négligé de présenter l'affaire. Le projet de loi n'a pas été rejeté par une majorité de parti. A la session suivante, lorsque l'affaire fut exposée clairement par l'avocat du National-Canadien, la mesure fut adoptée par un vote aussi considérable du côté de l'opposition que du côté ministériel et le bill franchit l'étape de la 3e lecture.

D'après mes renseignements, je dirai en passant, qu'en dépit des violentes protestations du ministre parce que le bill ne fut pas adopté la première année et nonobstant le fait que cette loi est inscrite dans nos Statuts, depuis presque un an, elle n'a pas encore été mise en vigueur. Pour quelle raison? Je l'ignore.

Cette Chambre a toujours étudié toutes les lois d'une manière sympathique, complète et franche; cependant, année après année, au lieu d'utiliser nos services, on nous a laissés dans un état d'inactivité durant une bonne partie de la session. Or, au cours de la présente session de même que par le passé, les conséquences de cet état de choses se feront sentir. Vers la fin de la session, cette Chambre sera véritablement inondée de bills de toute nature, dans l'espoir que le Sénat fermera les yeux et approuvera ces mesures. Si nous refusons de le faire, nous serons probablement en butte aux injures de la part d'hommes publics très en vue. Je donne donc un avertissement à qui de droit à cette heure. Lorsque cette inondation surviendra, je refuserai l'adoption d'un bill à moins que nous n'ayons le temps de l'examiner à fond et de l'étudier au meilleur de notre connaissance.

Des VOIX: Très bien; très bien.

Le très honorable M. MEIGHEN: Que le Gouvernement tienne compte de cet avertissement dès maintenant.

Il y a une raison qui explique le rejet du bill des pénitenciers. On nous l'a lancé à la tête, je crois, le dernier jour de la session.

L'honorable M. BALLANTYNE: Parfaitement.

Le très honorable M. MEIGHEN: Il n'était pas possible d'étudier la mesure à cette heure tardive. On m'informe que des ministres ont admis que l'on n'avait pas le droit de nous demander d'étudier et d'adopter la mesure en même temps. Au cours de la présente session, non pas seulement un seul projet de loi, mais un bon nombre de mesures seront retardées, si l'on continue de suivre

la marche dont nous sommes menacés à cette heure. Cette chambre doit être fidèle à elle-même; elle doit entrer en ligne de compte et agir comme corps délibérant; le sénat n'est pas tout simplement un organisme convoqué pour la forme afin d'approuver les mesures qu'on lui lance à la tête durant les dernières heures de la session.

Des VOIX: Très bien; très bien.

Le très honorable M. MEIGHEN: Le record du Sénat mérite mieux que cela de la part du ministère. Le Gouvernement a assurément des mesures qui sont prêtes et que nous pourrions discuter à cette heure. Voici l'accusation que je porte contre le Gouvernement: En premier lieu, il n'utilise pas l'organisme à sa disposition afin d'avancer raisonnablement les travaux de la Chambre des communes. En second lieu, parce qu'il n'a pas utilisé l'organisme dont il dispose et désirant faire peser le blâme ailleurs,—peut être là où il devrait peser, mais je ne discute pas cela pour l'instant,—il s'abstient, cependant, de laisser le Sénat prendre l'initiative de présenter des mesures cadrant avec ses attributions; cette Chambre pourrait les étudier avec soin et à fond; le public serait entendu et pleine et entière justice serait rendue à tous les intéressés.

Voilà les observations que je désirais faire et j'espère sincèrement que le ministère les acceptera dans le même esprit qu'elles sont faites.

Des VOIX: Très bien; très bien.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je suis humilié d'avoir à retourner chez moi demain soir, quoique nous ayons été constamment à ne rien faire au cours de toutes les semaines qui se sont écoulées depuis l'ouverture de la session; cependant, nous retirons nos traitements de l'Echiquier canadien. Je vous le demande, honorables sénateurs, qui doit porter la responsabilité en tout cela? Est-ce nous? Y a-t-il quelque autre chose que nous pourrions faire? Dans l'affirmative, j'ignore qu'est-ce que c'est. Cette responsabilité ne peut peser que sur les épaules de ce fonctionnaire fédéral et voilà où je la place ce soir.

L'honorable M. DANDURAND: Ainsi que je l'ai dit au cours du débat dont j'ai parlé, et à plusieurs autres reprises, les membres du cabinet désirent très souvent se faire les parrains des mesures qu'ils présentent à la Chambre des communes. Je me suis informé auprès de chacun de mes collègues s'ils n'auraient pas certaines mesures législatives qu'ils pourraient nous confier. Il est fort possible que des projets de loi peuvent être présentés plus convenablement à la Chambre des communes. J'examinerai les mesures que l'on a l'inten-